

Publications des tribunaux

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Maeder Marc, fils de Manfred et de Babette, née Schmidt, né le 27 juillet 1962 à Lausanne, originaire de Sainte-Croix, étudiant, actuellement sans domicile connu; sdt chars à cp chars I/24;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 7 septembre 1988, à 10 heures, à Fribourg, Hôtel-de-Ville, Salle du tribunal cantonal, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

21 juillet 1988

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Jean-Marie Favre

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Balint Janos, fils de Janos et de Yolande, née Gimesi, né le 24 juin 1957, à Genève, d'où originaire, sans profession, précédemment domicilié à 1205 Genève, c/o Meuble Dizerens, rue Dizerens 3, actuellement sans domicile connu; mitr à cp car I/13;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 19 août 1988, à 8 h. 30, à Neuchâtel, Le Château, Salle des Etats, sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service, d'insoumission intentionnelle, éventuellement de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

25 juillet 1988

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Daniel Blaser

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Fluri Marc, fils de Heinz et d'Alexandrine, née Taulagio, né le 4 avril 1963, à Santa Barbara (USA), originaire de Luterbach, étudiant, actuellement sans domicile connu; car à cp car II/13;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 7 septembre 1988, à 10 heures, à Grandson, Hôtel-de-Ville, Salle du tribunal de district, 1^{er} étage, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

25 juillet 1988

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Daniel Blaser

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Luthi Frank, fils de René-Maurice et de Jacqueline-Andrée, née Kohli, né le 5 septembre 1966, à Lausanne, originaire d'Unterkulm, apprenti ramoneur, précédemment domicilié à 1018 Lausanne, route du Châtelard 5b, chez Monsieur Florian Luthi, actuellement sans domicile connu; recr fus non incorporée;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 2, siégeant le mardi 23 août 1988, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation de refus de servir et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

25 juillet 1988

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Nicolas Stoll

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Roemer Alain, fils de Jean et d'Alice, née Baillod, né le 8 juin 1937, à Genève, d'où originaire, sommelier, précédemment domicilié à 1203 Genève, Hôtel Clos de Voltaire, rue de Lyon 49, actuellement sans domicile connu; sdt san à cp ld fus 826;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 25 août 1988, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation de refus de servir, et sous réserve d'acceptation de sa demande de relief.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

25 juillet 1988

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Edward-John Logoz

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Carron Daniel, fils d'Hylaire et de Marcelle, née Tramarcaz, né le 4 février 1960, à Fully, d'où originaire, commerçant, précédemment domicilié à 1865 Les Diable-rets, Chalet «Les Cassis», actuellement sans domicile connu; fus à cp fus I/9;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 26 août 1988, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'absence injustifiée.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

25 juillet 1988

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Jean-Marie Favre

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1988
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.08.1988
Date	
Data	
Seite	23-25
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 530

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.